



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 mars 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 218-2023 relatif à la démolition d'immeubles.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés, ou sur le site internet sous la rubrique «Règlements et lois» :

<http://saintgerardmajella.ca/?page=bur-reg>

Ce règlement a reçu le 12 avril 2023 l'approbation de la MRC Pierre-de-Saurel à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 avril 2023.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière